

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 08/11/2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	13	15

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Le : 18/11/2024  
Et  
Publication ou notification du :  
18/11/2024

L'an 2024, le 8 Novembre à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de Sennely s'est réuni en Mairie, salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur de DREUZY Philippe, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 31/10/2024. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 31/10/2024.

**Présents** : M. de DREUZY Philippe, Maire,  
Mmes : COLLET Elisabeth, CORNUAULT Yolande, ORLAND Martine, QUERCY Christine,  
MM : AGOUTIN Cyril, BLEUSE Georges, BOUQUIN Jean-Jacques, COUTAND Patrick, DE BLOIS Bruno, DELIGNY Frédéric, FOUCAULT Gilles, GARRIDO Francis

**Excusées avant donné procuration :**

Mmes : MARTIN Muriel à Mme COLLET Elisabeth, VILLEY Séverine à M. GARRIDO Francis

**A été nommé(e) secrétaire** : M. BOUQUIN Jean-Jacques assisté de Mme BRENGEL-BOUSSIER Marie-Anne

### 2024-42 – Révision du tableau des effectifs au 01/12/2024 suite à un avancement de grade

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de réviser le tableau des effectifs de la commune concernant les agents titulaires et contractuels à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2024 suite à un avancement de grade d'un agent administratif.

Les agents titulaires de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen, d'une promotion interne ou encore par le biais de l'avancement à l'ancienneté.

Pour qu'il puisse en bénéficier, il faut que le poste soit créé antérieurement à la date d'effet de l'avancement.

Par délibération n°2024-38 du 27 septembre 2024, il a été créé à compter du 27/09/2024 un emploi permanent à temps complet soit 35/35<sup>ème</sup> de Rédacteur Territorial.

L'agent concerné pouvant bénéficier de l'avancement de grade suite à son inscription sur la liste d'aptitude à l'emploi de rédacteur à compter du 01/10/2024, il est proposé de nommer l'agent sur le poste de Rédacteur Territorial à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2024 et de procéder à la suppression du poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe actuellement pourvu par l'agent.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondants aux grades et emplois ainsi créés sont inscrits au budget 2024.

Le tableau des effectifs au 1<sup>er</sup> décembre 2024 sera le suivant :

Poste P ou NP*	Grade	Durée Hebdomadaire (en centièmes d'heures)		Indice Brut	Indice Majoré	Pourvu		Agent T ou C**	Date de la situation
		Anc.	Nouvelle			Oui	Non		
P	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	35.00	35.00	478	415				Poste fermé au 01/12/2024
P	Rédacteur Territorial		35.00	500	436	X		T	01/12/2024
P	Adjoint Administratif Territorial principal 1ère classe	17.00	17.00	460	408	X		T	01/10/2024
P	Adjoint Technique Territorial principal 2ème classe	35.00	35.00	461	404	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial principal 1ère classe	35.00	35.00	460	403	X		T	01/01/2022
P	Adjoint Technique Territorial	02.50	02.50	387	354	X		T	22/05/2021
P	Adjoint Technique Territorial	20.10	18.10	354	353	X		C	17/11/2024
P	Adjoint Technique Territorial	7.85	07.85	354	353	X		C	01/01/2021
NP	Adjoint Technique Territorial (remplacement agent longue maladie)	30.00	30.00	354	353	X		C	01/01/2023
P	Adjoint d'Animation Territorial	-	5.82	367	353	X		C	17/11/2022
P	Adjoint Administratif Territorial	15.00	15.00	354	353	X		C	01/03/2023
P	Adjoint Technique Territorial	-	20.00	354	353	X		C	24/03/2023

\*P = Permanent ou NP = Non Permanent  
\*\*T = Titulaire ou C = Contractuel

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal *à l'unanimité* :

- **APPROUVE** le tableau des effectifs en date du 1er décembre 2024.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.  
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 08/11/2024

Le Secrétaire de séance,  
M. BOUQUIN Jean-Jacques




Le Maire,  
M. de DREUZY Philippe

